L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 7 AOUT.

FEUILLETON.

LE MAJOR FRANS.

IV—Suite.

—Eh bien! major, vous avez fait un prisonnier! Nous, nous avons eu un satané déjeuner: attendu une demi-heure, les œufs trop durs, le *beefsteak* comme du cuir, le général de mauvaise humeur, et tout cela parce que mademoiselle trouve bon de sortir à cheval à la male heure, de revenir à pied au quartier, et d'y ramener en triomphe le héros de cette belle aventure!

—Tout cela, capitaine, répliqua Frances, parce que votre major, entendez-vous, votre major a eu le plaisir de rencontrer M. Léopold de Zonshoven, son cousin; que cela vous suffise, et si vous avez encore à vous plaindre, consignez vos plaintes sur le rapport.

Là-dessus je la suivis dans le vestibule, où un domestique nous reçut avec le salut militaire et nous fit entrer dans un immense salon, tendu de cuir doré, où le général sommeillait sur un fauteuil à dossier très élevé.

Au lieu de pourfendeur que je m'étais figuré d'après les accusations de la vieille tante, j'aperçus un petit vieillard maigre, dont le visage avait de la distinction, enveloppé dans une robe de chambre de damas usé. Le nez était long et droit, les lèvres minces et pâles, les yeux, qui s'ouvrirent à mon entrée dans le salon, d'un bleu clair avec une expression d'assoupissement habituel ou de fatigue. Les mains étaient blanches et sèches, avec les veines très apparentes. Il avait au doigt un gros anneau d'or avec un chaton de cornaline à ses armes, qui pouvait servir de cachet et qu'il faisait continuellement tourner, tout en parlant, avec une certaine agitation nerveuse. Frances lui déclina mes noms et intentions.

—De la famille! M. de Zonshoven! Ah! oui, je me souviens, je comprends, dit-il avec un certain embarras qui prouvait que ses souvenirs étaient très vagues. Il m'invita pourtant à m'asseoir, tandis que Frances demandait au capitaine s'il ne restait rien du déjeuner à l'usage de deux promeneurs affamés. Je dus me contenter d'un peu de viande froide, relevée par un verre de porto que le capitaine réclama en l'honneur des "messieurs." Tout d'un coup le dit capitaine se campa devant moi et me dit du ton le plus dégagé:—Laissez-moi donc vous considérer à mon aise; un jeune homme qui comme vous a trouvé grâce devant notre major doit avoir quelque chose de particulier.—J'hésitais à répondre comme j'en aurais eu le droit à cette impertinence, quand le général intervint d'un ton d'autorité.—Rolf, dit-il, il y a des plaisanteries permises entre nous; mais vous oubliez que nous ne sommes pas seuls, et vous manquez à la déférence que vous devez à Mlle Mordaunt.

—Excusez-moi, général; on aurait dû me donner d'avance la consigne; à présent je ne l'oublierai plus.

Il était clair pour moi que le capitaine avait depuis longtemps l'habitude de ces familiarités vulgaires, et que je ne devais pas les prendre trop au sérieux. Lui-même fit de son mieux pour réparer sa faute en buvant cordialement à ma santé. Je mangeai le plus vite possible pour renouer conversation avec le vieux général. Frances était sortie. Le général me rappela de lui-même près de son fauteuil.—Dites-moi, jeune homme, me dit-il, est-ce la première fois que vous rencontrez ma petite-fille?—La première fois, général; —et je lui fis un récit rapide de mon pèlerinage dans les environs du château.—Tant mieux! reprit-il avec un soupir de soulagement, Frances a d'excellentes qualités, je puis vous le certifier; mais elle a ses habitudes et même ses petites manies, elle ne craint pas de brusquer les gens et elle aime à tout braver. Cela lui a valu plus d'une inimitié, et je craignais qu'elle n'eût à réparer envers vous quelque tort momentané.—Je protestai du contraire.—Alors expliquez-moi quelque chose, continua-t-il. Frances dit que vous êtes de notre famille, et je me souviens en effet d'avoir entendu parler dans le temps d'un Zonshoven apparenté à ma défunte femme. Il y a si longtemps....

—Ma grand'mère, général, était une demoiselle de Roselaer.—C'est cela. Et n'a-t-elle pas épousé un gentilhomme français?—Un Belge, général, le baron d'Hermaele.—Soit; mais c'était du temps des Français, et on ne regardait pas de si près à la nationalité. Nos différends avec Mlle Sophie nous empêchèrent de faire sa connaissance. Les deux époux se fixèrent en Belgique, et j'appris seulement plus tard, sous Guillaume Ier, que le baron d'Hermaele était très bien en cour.—Ce qui lui a coûté la vie, ajoutai-je, car il fut fidèle à son prince lors de la révolution belge, son château fut pillé par la populace, et lui-même périt dans la bagarre.—Et que sont devenus sa veuve et ses enfants?—La veuve revint en Hollande avec son fils et ses sept filles, dont l'aînée épousa mon père, le chevalier de Zonshoven. Je suis leur fils unique.

—Je suis donc votre grand oncle, jeune homme.

—C'est aussi ce que j'ai calculé, général, et c'est pourquoi....

—Vous ne venez pas me parler d'affaires de famille, j'espère?

—Mais, mon oncle, on peut pourtant parler d'affaires de famille sans que cela entraîne nécessairement des désagréments.

—Hum! vous êtes un Zonshoven, étranger à toutes les vieilles rancunes des Roselaer. Il y a eu des trésors engloutis dans les procès qu'elles suscitèrent. Frances et moi en souffrons encore. Voyez-vous, si vous veniez nous apporter quelque nouvelle pénible pour Frances ou humiliante pour moi.... Je le sais, on conteste la validité de mon mariage en Suisse. Soyez gentilhomme, épargnez-lui ce tourment qu'elle ignore. Peut-être, tout vieux et courbé que je suis, trouverai-je quelque moyen de boucher les trous, mais soyez sincère et dites-moi rondement....

—Je vous jure, général, que tout mon désir, comme je l'ai d'ailleurs promis à Mlle Mordaunt, est de vous éviter toute espèce de désagrément. Je voudrais simplement renouer les liens trop relâchés de notre famille, et mon vœu sincère serait qu'un Zonshoven eût le bonheur de guérir les blessures faites jadis par les Roselaer.

—Il faudrait bien des choses pour cela. Il faudrait d'abord beaucoup d'argent. Et, permettez, si je ne me trompe, les Zonshoven n'étaient pas riches.

—En effet, général. Ma grand'mère et ses enfants durent vivre de la pension allouée à la veuve du baron d'Hermaele, et cette pension s'éteignit avec elle.

—Et le roi n'a rien fait pour ses filles.

—Que voulez-vous, mon oncle! Le fils unique fut puissamment aidé, mais mourut à la fleur de l'âge. Le roi pouvait-il se rappeler ses sœurs? Au surplus nous n'aimons pas à quémander les faveurs, et nous nous sommes jusqu'à présent tirés d'affaire par nous-mêmes comme nous avons pu.

—Vous me surprenez. Il y a pourtant à cette heure un Zonshoven ministre des affaires étrangères.

—C'est mon oncle paternel; mais je l'estime peu. Il a fait un mariage d'argent, il a épousé des millions et une fille couleur de café qui les rapportait des Indes, dépourvue de toute éducation, de tout esprit et même de cœur. Je suis du reste en froid avec lui et j'y resterai, car je devrais me mettre à genoux devant lui pour recouvrer ses bonnes grâces.

—Toujours le sang des Roselaer!

—Pardonnez, général; je ne suis pas vindicatif, mais je suis fier. J'avais retenant à mon indépendance, j'ai vécu sobrement, sans besoins factices, je n'ai jamais aliéné ma liberté, et, pour tout vous dire, j'y tiens encore plus qu'à ma noblesse.

—Bravo! bien parlé!—proféra au fond du salon une voix qui n'était autre que celle de Frances, rentrée sans que je m'en aperçusse.

—Frances, reprit d'un ton amer le vieux général et comme si cette exclamation de sa petite-fille eût retenti à son oreille avec le son d'un reproche, il est dur à mon âge de devoir supporter des accusations même indirectes.... Eh!

En ce moment, le capitaine reparut pour proposer au vieux baron une partie de piquet, pensant, dit-il avec une certaine ironie, que le général avait eu son entretien de famille, et que son remède habituel contre la mélancolie serait le bienvenu; mais le général refusa, et Frances ordonna au capitaine d'aller chercher la cravache qu'elle avait laissée tomber sur la bruyère à la lisière du bois.—Une drôle de corvée que vous m'imposez là! répliqua-t-il d'assez mauvaise humeur; enfin, puisque vous y tenez et que je ne suis pas de service aujourd'hui, je vais essayer.

—Vous êtes bien un peu despote, dis-je à Frances qui souriait.

—Ah! monsieur, ce n'est rien, reprit le vassal redevenu soumis, quand Mlle Major était enfant, c'était bien autre chose, et elle m'en a fait voir de grises.

—C'est précisément parce que vous m'avez tellement gâtée que votre pénitence est si dure aujourd'hui. Donnez-moi la main, mon vieux Rolf. Je ne vous promets pas encore l'absolution, mais une trêve.

Le vieux soldat prit la main qu'on lui tendait. Ses yeux s'étaient humectés, je discernais une affection profonde sous cette grossière enveloppe, et, honteux de son émotion, il voulut faire prompte retraite. Tout à coup il revint sur ses pas, rapprocha de Frances.—Je sais bien, mademoiselle, que je vous dérange encore; mais mieux vaut moi que Fritz. Le cocher de monsieur demande à quelle heure il compte repartir.—Et je l'entendis qui ajoutait d'un ton plus bas:—J'ai été passer la revue des dindons, il y en a un qu'on pourrait mettre à la broche, mais pas aujourd'hui....

Je me hâtai d'intervenir.—Je ne demande pas mieux que de passer la journée ici; quant au dîner, je réclame la fortune du pot.

—Certainement vous dînez avec nous, dit le général, n'est-ce pas, Frances? ajouta-t-il en parlant à sa petite-fille, qui acquiesça après une certaine hésitation.

—Et même j'entends qu'il passe la nuit au château plutôt que de repartir cette nuit par nos mauvais chemins.

—Mais où loger notre parent? Nous n'avons pas de chambre.

—Allons donc, interjeta le capitaine Rolf, nous pourrions loger une compagnie.

—De votre compagnie à la bonne heure, répondit Frances avec une certaine amertume; mais notre parent, habitué aux maisons de la Haye......

—Votre parent est habitué à une chambre garnie dans une modeste maison, Frances, et sait parfaitement dormir sur la première paillasse venue.

Le vieux baron souffrait visiblement des réflexions de Frances.

—Eh bien! soit, dit-elle, vous voulez rester ici, restez. Je tâcherai de vous trouver une chambre où les carreaux ne soient pas brisés. Capitaine, vous êtes relevé de la corvée d'aller chercher ma cravache. Aujourd'hui vous faites fonction de maréchal des logis. En avant, marche!—Et, le prenant par le bras, elle l'entraîna hors du salon.

Elle rentra quelques minutes après, tandis que son grand-père cherchait à pallier ce qu'il y avait de peu encourageant dans la réception dont j'étais l'objet. Les manières de Frances envers moi étaient redevenues froides, hautaines, dénotant même du dépit et de l'irritation. Elle fit cependant un effort sur elle-même, et, comme le temps s'était remis au beau, elle nous proposa une promenade à trois dans le jardin.

En arrière du château se trouvait une ancienne volière vers laquelle nous nous dirigeâmes. La volière, très délabrée comme tout le reste, n'était plus qu'un poulailler régi par le capitaine. En montant, on arrivait à un kiosque en forme de coupole, dans le goût du XVIIIe siècle, rongé par l'humidité, et qui ne servait plus qu'à protéger contre les vents du nord les promeneurs qui voulaient bien s'asseoir sur ses bancs vermoulus. Par compensation, une fois arrivé là, on jouissait d'une échappée magnifique sur la bruyère et les ondulations du terrain qui se succédaient à perte de vue. Frances admirait sans se lasser ce paysage à la fois étrange et simple; mais je voyais son grand-père livré à tout autres préoccupations que celles des beautés pittoresques. Toutes ces terres, les bois voisins, les fermes dont on distinguait la toiture, tout cela avait jadis constitué le domaine du château de Werve, tout cela aurait dû revenir à sa petite fille, et il ne lui laisserait pas un pouce de terre.

—A propos, mon neveu, dit-il brusquement, que sont devenues les six autres demoiselles d'Hermaele, sœurs de votre mère?

—Oh! grand-papa, vous voulez savoir si le cousin Léopold a encore la chance de devenir riche, s'il n'a pas de ce côté-là quelque tante à héritage!

—C'est bien facile, me hâtai-je de répondre; trois sont mortes depuis longtemps; deux autres se sont assez bien mariées, n'ayant pas reculé devant une mésalliance, mais elles ont des enfants; j'ai encore une tante Sophie que le reste de la famille et moi soutenons de notre mieux.

—Ah! une tante Sophie! Est-ce que par hasard on aurait eu chez les d'Hermaele la bonne idée de lui donner pour marraine cette vieille sorcière de Sophie Roselaer?

—Peut-être, général, mais je ne le sais pas au juste; ma mère me parlait rarement du passé de la famille.

—Enfin il paraît qu'elle ne l'a pas désignée pour son héritière. Et sans doute que comme nous, Léopold, vous n'avez pas reçu communication de sa mort et que vous n'avez pas été invité à ses funérailles? Pour ce qui me concerne, cela me laisse fort indifférent, ou plutôt je m'y attendais. Cependant je ne comprends pas qu'elle ait poussé la haine jusqu'à dépouiller l'unique petite-fille de sa sœur.

—Quant à moi, dit Frances du ton de la plaisanterie, je n'ai jamais rien attendu d'elle. Et qui sait pourtant? si j'avais voulu.... Je ne l'ai rencontrée qu'une fois en ma vie, et il paraît que la première rencontre qu'on fait de moi ne laisse pas une impression très heureuse (elle me lança de côté un malicieux regard). Enfin il ne tenait qu'à moi de prolonger la connaissance, et qui sait si à cette heure le major Frans ne serait pas brillamment couché sur le testament!....

(*A continuer*).

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins d'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux ou davantage différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives, les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et exceptés les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs; 2 cents chacun.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS

Pour l'été

Mandeville et la Nlle-Orléans. Steamers de la mal.e des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur,

CAMELIA,

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche. et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—3m A 20 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPALT.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
8août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

TEXAS.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc.—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
W. Burton, capitaine
T. Johns, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
8 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,
C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis,

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas,
LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
14 janv—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Le nouveau bateau à vapeur

ST-JOHN,

Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No 20 de la rue du Canal

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 28juill—3m

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYTOR,

Capitaine Allen Jumel; Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. 12 mai—

Paquebot de la Cote et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine J. F. Aucoin,
Commis P. A. Charlet.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette et S. Hébert. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9 mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Aurora, les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.

Capt. F. L. Morse, Commis, R. E. Hine.

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T. 8juil—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 7 août
FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnes, samedi, 4 sept.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $35 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci dessous.

	De Brême,	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	17 oct
Frankfurt...	1 oct	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1 an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 3 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 7 août, à 9 A. M.
GERMANIC, Samedi, 14 août, à 3 P. M.
ADRIATIC, Samedi, 21 août, à 8 A. M.
CELTIC, Samedi, 28 août, à 4 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River.

Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 22, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou aux environs du SAMEDI, 25 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$60	$35
Paris	145	65	45
Havre	135	60	45
Hambourg	142	65	40
Anvers	137	60	45
Brême	135	70	54
Bordeaux	163	80	55

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents,
35 rue Carondelet,
Nlle-Orléans.
25mai—an1juil

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 8 août, à 8 h. A. M.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO ... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA ... Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA ... Capt. T. J. Phillips

Le steamer

CITY OF HAVANA,
Commandant F. S. Phillips,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 7 août, à 8 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz .... $60, en or.

Pour fret ou passage, s'adresser à
F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,
J. M. WITHERSPOON, Agent,
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 28 août.

13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.... 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, VENDREDI, 13 août, à 6 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,

C. W. LORD,
Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) .. $40
Passage pour Philadelphie 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage .. 50

Pour fret ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

Le S. S. JUNIATA partira à son jour régulier.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 182 Esplanade Street.

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur,
Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DÉCEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une estampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs	$ 200
Débitants de liqueurs au détail	25
Débitants de liqueurs en gros	100
Débitants de liqueurs (malt) en gros	50
Débitants de liqueurs (malt) en détail	20
Débitants de tabac en feuilles	25
Débitants au détail, de tabac en feuilles	0
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer	
Fabricants d'alambics	
Et pour chaque alambic fabriqué	
Et pour chaque serpentin fabriqué	
Fabricants de tabac à chiquer	
Fabricants de cigares	
Pacotilleurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux)	
Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)	25
Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	15
Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils	50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	10

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, Bureau No. 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'estampe ou les estampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS,
Commissaire du Revenu Interne

SUCRE CHANTEAUD

A L'OXYDE DE FER SOLUBLE

Les premiers médecins de Paris considèrent ce nouveau produit comme le plus agréable et le plus efficace des ferrugineux connus, et comme le seul ne produisant jamais de constipation. Son action est héroïque chez les enfants débiles, les jeunes filles délicates, pauvres de sang, les convalescents et dans le traitement de l'*Anémie*, de la *chlorose*, des *Pertes blanches*, de la *Menstruation difficile*, des *Maux d'estomac*, et surtout des *Névralgies* et de la *Phtisie*.—Dépôts: MM. DUCONGE et MONTEGUT & CIE.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. heures A. M.	Départs du Lac: heures A. M.
6	7
7 ½	8 ½
9	10
10 ½	11 ½
Midi	1 ½
P. M.	P. M.
2	2 ¾
3	3 ¾
4	4 ¾
5	5 ¾
6	6 ¾
7	7 ¾
8	8 ¾
9	9 ¾
10	10 ¾

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875.

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875.

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:15 a. m.

Express du soir, tous les jours, à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépot, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 28 décembre

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:50 A. M.	Express	7:40 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	10:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5:50P. M.	Mail	10:30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE,

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. aoy 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points de transit seront faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour le Texas, pour les nouveaux clients, sera porté comme le fret des autres points, sans ces formes de billets "commutation" seront accordés à ceux qui en feront chez nous.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le fret reçu après cette heure partira par le prochain convoi.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret à 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1874.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes	$53,815 15	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	3,226 85
d absetes surdem, d orta ot 8 pour cent d'intérêt	19,350 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 75
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,049 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,933 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,933 60
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janv. A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,256	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	31,130 65	
		$87,554 34
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste		
Loyer et Salaires	10,679 28	—$56,129 2
		$31,425 00

PASSIF.

Polices sae "A"	$5,802 25	
Polices sae "B"	4,276 17	—$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 56
Décès payés "non réclamés"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,215 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	5,805 00
Meubles de Bureau	1,436 88
Effets et recevoir	1,38
	$41,503 46

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394 68	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 25
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,102 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,432 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270,004 71	
Dépenses générales	55,250 28	
Taxes	19,430 90	
Commissions	35,550 99	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,835 08
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,562 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	2,070 16
	758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,727 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

CO AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,062 21	
Sur risques de mer	59,281 27	
Sur risques de rivières	29,666 92	
Total des primes	$202,000 51	
Moins primes rendues	3,154 77	
Primes acquises		$199,845 77
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 69	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 53	
	$102,698 07	
Réassurances	21,910 79	
Réfactions (rebate)	9,553 07	
Taxes	7,430 22	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	28,618 10	
		$173,024
Réservé pour primes non terminées		$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	$2,438 5
Comptes en voie de collection	18,850 2
Billets recevables	28,695
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,546 25
Stocks et Bons	5,870 2
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,125 43
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$294,320 86

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. F. Blancan
A. Tertrot,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	65,867 57	
Primes sur les risques, non expirées le 21 août 1872	42,000 00	
		$261,200 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 42
		$211,082 61
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,696 31	
Sur les risques de rivières	18,331 71	—100,844 22
		$110,223 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	18,633 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	—48,641 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,715 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 36
Primes en voie de recouvrement	431 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc	2,355 42
Propriété foncière	4,557 83
Billets d'actions (stock notes)	262,228 50
	$533,365 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé .... 10 pour cent
Dividende sur le surplus 5
Dividende sur primes remboursées 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. R. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boite d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour. 1mai—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,976 47
Pertes, dépenses, taxes	$195,838 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,628 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ—		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY,
Président,
HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALOUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS.	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 27 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,384 55	
Primes sur les rivières	13,066 58	
Primes maritimes	9,042 22	
	112,493 35	
Moins, primes remboursées	2,425 69	
	$110,067 73	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	5,487 20	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	92,804 35
		18,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	141,556 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 69
En caisse	27,082 84
	$241,414 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, solennellement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120
NEUVIÈME ETAT ANNUEL

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60		
Mer	13,839 20		
Rivières	59,181 32	—$133,604 12	
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874		15,745 00	
		149,349 12	
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00	
Montant net des primes			$132,149
Perte par le feu	$9,619 54		
Pertes sur les rivières	33,541 35	—$43,161 19	
Réfaction (rebate)		25,334 23	
Réassurances		5,899 08	
Primes remboursées		1,325 10	
Taxes		14,211 50	
Casuel		3,179 42	
Loyers		6,568 38	
Dépenses		15,406 48	
		$117,898 33	
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18	—$97,70
Bénéfice net			$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,933 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,220 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,073 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$157,125 73
Pertes payées par incendies sur mer et rivières payées	$34,647 89	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc		
		124,501 84
		$33,114 1
Total de l'Actif		$794,919 1

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eime Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Nadler,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		30oct—

L'Union Francaise.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton	Alph. Wals	E. Larne
A. Jas	V. Nippert	J. Leloy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Mallard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tiané, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Franta
J. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. Reiss	J. Anglade	M. Lebiond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT,
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1875.

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL
—DU—
Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$182,023
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	32,811 45	
Primes sur les Risques de mer	28,721 13	
Moins les primes rendues	3,727 86	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 00	34,414
Primes nettes pour l'année 1873		$148,608 14
Déficit pour l'année 1873		38,246 63
		$186,854 86
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,957 98	
Sur les Risques des rivières	10,798 46	
Sur les Risques de mer	25,726 42	
		137,481 84
Réassurances		8,923 93
Taxes	1,000 00	
Réfaction au lieu de scrip	13,964 91	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,797 99	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,209	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	29,372
		$156,854
Pertes non réglées		30,00
		$186,86

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	43,921 50	
Effets à recevoir sur Primes	9,342 21	
		$82,672 25
Effets à recevoir en voie de recouvrement		81,065 91
Propriété foncière		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		298,546 00
Actions de Banques		44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company		395 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		3,30
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		3,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		355,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
Notaire Public

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS, Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIÈME ETAT ANNUEL

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes sur les risques de feu	$429,805 17	
Primes sur les risques de mer	60,328 12	
Primes sur les risques de rivières	32,500 24	
Total		$522,651
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$123,724 24	
Primes remboursées	2,377 32	$126,101 56
Primes nettes acquises		$396,549
A ajouter:		
Intérêts	16,248 37	
Profits et pertes	4,031 44	
Primes sur l'or	816 18	21,095 9
		$417,645 96
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 18	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 78	
Pertes payées sur les risques de rivières	12,429 38	
Pertes en litige	5,512 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,505 89
Réassurances		11,859 68
Réfaction (rebate)		38,986 47
Commissions d'agences		21,904 63
Dépenses d'agences		5,010 23
Licence		1,000 00
Dépenses de bureau		25,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		9,223 39
Frais de Cours et d'avocats		123 21 326,166
Bénéfice net		$91,479 29

ACTIF.

En caisse:	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24
Louisiana Natl. Bk.	5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	28,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $32,903 42, évalué	28,000 00
Effets à recevoir pour primes	12,061 07
Prêts sur hypothèques	147,542 28
Prêts sur nantissements	20,733 19
Effets à recevoir	18,613 29
Bons	32,413 88
Actions	38,556 78
Primes en voie de recouvrement	49,459 82
Propriété foncière	5,135 64
Propriété mobilière	25,000 00
Dû par divers	6,897 77 494,428

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 50
Primes sur risques non terminés	123,724 24
Pertes non réglées	17,941 55
Dû à divers	701 21 402,959 50
Surplus	$91,479 29

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LÉGARDEUR, JR.,
Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o|o, ou équivalent par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 05 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHA
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS, A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$558,391 96
Bonds des Etats-Unis	450,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	72,755 40
Diverses actions	17,772 50
Dû par Banques et Banquiers	3,209 27
Propriétés foncières, meubles et installations	25, 5 66
Dépenses courantes	5 77
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	11,580 56
Or	14,606 38
Chèques sur banques locales payables en currency	190,302 35
	$1,657,522 27

PASSIF:

Capital payé	$300,000 00
Surplus	11,358 19
Circulation	450,030
Dépôts	732,532 55
Chèques du caissier	11,337 71
Escomptes, Intérêt et Change	470 22
Dû à Banques et Banquiers	222 62
Dividendes non-réclamés	371 00
	$1,657,522

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 221 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,	193
Membres honoraires,	45
Membres honoraires-Bienfaiteurs,	4
Décédés,	15
En voyage, ou absents du pays,	15
Rayés des Rôles,	6
Démissionnaires,	
Expulsé	
Total égal	membres

RECETTES:

Collection de quotités	$1733	
Admissions durant l'année 1874	666	
Amendes et divers	21 50	
Argent placé	422 10	
En caisse le 8 janvier 1874	915 22	
		$3697 17

DÉPENSES

Payé aux Docteurs	458 66	
" aux Pharmaciens	480 45	
Frais de funérailles	516 00	
Actions de la tombe, remboursées	330 00	
Secours en argent	68 00	
Payé au secrétaire	100 00	
Impressions et annonces	67 00	
Payé pour matériel et emblèmes	149 45	
Frais divers	36 25	
Médaille en Or, au trésorier	41 00	
Payé au collecteur, commission	282 25	
		2504 05
En caisse le 7 janvier 1875		1193 12
En plus, à ajouter.		
Le mobilier de la Société coûtant $760. (assuré)		600 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2		4141 00
Total		5934 12
A déduire, actions de la tombe, dues		330 00
Actif net		$5604 12

(Pour mémoire en Recouvrement $...)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Bazile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITÉ DE FINANCE.)
J. P. Rouède, chairman.
Jos. Néguelona.
Wm. Maylie.

COMITÉ DE SECOURS.
Martin Deshautraux, chairman.
Jean Mathea.
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Pibiet, pour la section des abattoirs.
Julien Vesin. do do do.
Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " George Lentz.
3ème " Bertrand Pomez
Collecteur—Silvani Brand.
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 6ème et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 28.

PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.
1. G. J. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Letz, rue Tchoupitoulas, No. 1435.
3. Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferle, rue Magasins, 882.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins
7. Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 196.
10. P. Barthé, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. P. Longarre, encoignure Hanco et Levée.
12. A. P. Loveque, aux Casernes.

Nouvelle Orléans, 15 janvier 1875.
Ont signé pour conformité:
D. POCHELU, Président.
P. ROUÈDE,
Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX,
Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48.
LOUIS GRÉGOIRE, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été réélus 20 "uv)

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,[illegible]
Sur les risques d'incendie	80,039 96	
Sur les risques maritimes	14,363 89	
Sur les risques de rivières	6,12 28	100,[illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,[illegible] 64	
Sur les risques maritimes	6,865 07	
Sur les risques de rivières	150 11	[illegible]
		67,[illegible]
Moins cent remis aux as.	7,215 04	
Taxes	7,930 77	
Réassurances	6,705 49	
Loyer	2,350 77	
Primes retournées	1,091 63	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,690 65	41,[illegible]
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	65,[illegible]
Prêts sur gages	41,[illegible]
Effets pour primes à courte échéance	17,[illegible]
Actions de banque et autres actions	68,[illegible]
Biens fonciers	17,561
Primes en voie de perception	16,410
En banque	54,222
Total de l'actif	$275,886 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi ce le 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
No. 146, rue Gravier

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1875

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 642,321
Tiré au delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	400,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	32,211 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,519
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	18,062
Dépenses, Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	72,414
Echanges pour le Clearing House	57,978
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 92
Espèces	12,196 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,722 14

PASSIFS.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,883
Escompte	3,656
Change	3,636 97
Intérêt	1,217 97
Circulation Nationale non rachetée	319,000 00
Dividendes non-payés	722 20
Dépôts individuels	687,916
Chèques Certifiés	7,515 07
Dû à des Banques Nationales	1,882
Dû à des Banques à des Banques de l'Etat	972
	$1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. POURSINE,
R. S. KERF,
A. W. E

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$783,975 67
Tiré en sus	4,242 85
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,827
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,251 8
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 23
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing House	104,213 88
Billets d'autres banques nationales	8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	27,672
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,400

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	27,000 03
Autres profits non partagés	37,023 52
Billets de banques non rachetés	269,896 0
Dividendes non payés	240 00
Dépôts individuels	$988,691 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	24,937
Dû à d'autres banques nationales	12,888 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	3,899 83
Total	$1,691,400 54

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé ardevant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN,
Notaire Public.

Exact—Témoins,
T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
H. GOGREVE